PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEFONTAINE Séance du 21 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice: 15

Quorum: 8

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants: 14

Date de convocation: 11/12/2023

Présents: M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET, J. MOREL, L. GRESSET,

F.-H. LOERCH, A. ARNAUD, L. GUILLAUME, A. JACQUET, L. RICHARD

Excusés: T. GERARD donne pouvoir à A. ARNAUD, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON,

M. FONGELLAS

Secrétaire de séance : M. CAPET

Le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du PV du conseil municipal du 16/11/2023 et nomination du secrétaire de séance
- **2-** Renouvellement certificat PEFC gestion durable forêt communale
- 3- Nomination de deux élus au groupe de travail cinéma
- **4-** Délibération pour le mandatement des dépenses d'investissement pour l'année suivante
- 5- Demande de subvention au titre du fonds vert pour l'acquisition de la maison Cabodi
- 6- Décision modificative
- 7- Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du 16/11/2023 et nomination du secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2023 à l'unanimité et sans remarques.

Maïlys CAPET est désignée secrétaire de séance.

2) Renouvellement certificat PEFC gestion durable forêt communale

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC pour une durée de 5 ans afin d'apporter, aux produits issus de la forêt communale, les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

L'adhésion s'élève à 335.25€ pour 5 ans et comprend une contribution de 0.65 € par hectare pour une forêt de 485 hectares ainsi qu'une contribution forfaitaire de 20 €.

L'adhésion se termine le 31 décembre 2023.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

3) Nomination de deux élus au groupe de travail cinéma

Suite à la note du bureau communautaire du 06 novembre 2023, une réflexion est en cours pour pérenniser le cinéma Casino qui rencontre des difficultés.

Afin d'améliorer la communication, il est demandé aux communes d'Arcade la possibilité d'afficher le programme hebdomadaire dans un panneau d'affichage, de le communiquer sur le panneau lumineux et de le partager sur les réseaux sociaux.

Le conseil propose d'afficher le programme sur les panneaux d'affichage de l'école, de la salle des fêtes et de l'office de tourisme. Pour ce faire, la commune va demander que le programme lui soit envoyé par mail chaque semaine.

De plus, Arcade souhaite constituer un groupe de travail comprenant deux élus ou agents par commune. L'objectif de ce groupe de travail sera de trouver des pistes pour pérenniser le cinéma. Laura GUILLAUME et Jérôme MOREL se proposent pour faire partie de la commission de travail.

4) <u>Délibération pour le mandatement des dépenses d'investissement pour l'année suivante</u>

Madame le Maire rappelle que l'exécutif de la collectivité peut décider jusqu'à l'adoption du budget de l'année n+1 de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération permet donc de régler les factures relevant de la section d'investissement avant le vote du budget, dans l'éventualité où les sommes inscrites dans les restes à réaliser ne soient pas suffisantes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 de la commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

De plus, certaines dépenses importantes réalisées en 2023 qui n'ont pas encore été mandatées pourront faire l'objet de restes à réaliser : la rénovation de la route des Chalettes, la refonte du site internet et les travaux de réhabilitation de l'appartement au-dessus des pompiers.

Concernant la réhabilitation de la route des Chalettes, des réserves ont été émises. Le Conseil municipal demande que ne soient payés que 60% de la facture, le reste sera payé après la levée des réserves. Des informations complémentaires, quant à la possibilité de ne payer qu'une partie de la facture, vont être demandées à un juriste.

5) Demande de subvention au titre du fonds vert pour l'acquisition de la maison Cabodi

Suite au Conseil Municipal du 14 septembre 2023 concernant l'acquisition de la maison Cabodi par la commune de Bellefontaine, Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer afin de solliciter des subventions au titre du « fonds vert ».

Elle précise que la commune de Chapelle des Bois effectue la même démarche pour obtenir des subventions pour l'acquisition du garage.

Le montant de la subvention demandée est de 80%, du total de l'acquisition, soit 69 600€. 17 400€ correspondant aux 20% restants étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 1 abstention (Laura GUILLAUME) de solliciter l'Etat au titre du fonds vert, et mandate le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Madame le Maire précise que c'est la Commune de Chapelle des Bois qui portera l'étude pour le démantèlement de l'ensemble.

6) <u>Décision modificative</u>

Madame le Maire expose la nécessité pour la commune d'adopter une décision modificative car il manque 1€66 au compte 165 (dépôts et cautionnement) pour abonder le compte 2031 (frais d'études).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) <u>Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir,</u> questions diverses

 Anthony ARNAUD expose le compte-rendu de la commission économique de Morez et plus particulièrement la présentation du budget des services techniques Arcade.

La section de fonctionnement s'élevait à 1 900 000 € en 2023 et s'élèvera à 2 500 000 € en 2024.

La section d'investissement s'élevait à 750 000 € en 2023 et s'élèvera à 1 000 000 € en 2024.

- 2) Fabienne JOBARD a assisté à la commission vélo, pour préparer le budget 2024. A Bellefontaine, il a été décidé de ne pas retenir la résine (qui glisse) pour le revêtement des chaucidous. Mais des pictogrammes seront faits, au printemps, par l'entreprise SIGNAUX GIROD pour compléter le marquage au sol réalisé, et des feux pédagogiques seront installés dans le centre du village.
 - 30 000€ seront à inscrire au BP 2024 au titre du plan Vélo. Une subvention Leader de 80 % sera sollicitée pour aider au financement de ce chaucidou.
- 3) Fabienne JOBARD a participé à la réunion TEPOS (Territoire à Energie positive). Des ateliers d'aide à l'auto-rénovation vont être proposés aux particuliers sous forme de formations théoriques et pratiques. Différents bilans ont été présentés sur les économies d'énergies effectuées à l'échelle d'Arcade, et un schéma directeur des économies d'énergie est en cours d'élaboration.

Fabienne JOBARD a demandé à Martin Comte, chargé de mission TEPOS, d'accélérer les démarches pour la réactualisation de l'étude chaufferie bois. En effet, le conseil avait décidé de ne pas donner suite à l'étude Planair d'installation de 2 chauffages à granulés indépendants pour la salle des fêtes et la mairie car ceux-ci étaient très onéreux et n'amélioraient pas le chauffage des autres bâtiments communaux. Planair a fait une restitution sous forme de visio récemment et ainsi l'ADEME financera une partie de cette étude Planair.

4) L'Epicéa est en cours de nettoyage par une société spécialisée, Réseau Après Sinistres, pour un montant de 10 822.56 € TTC, € à la charge de la commune. Madame Le MAIRE annonce que les propriétaires de la Chaumière vont signer un bail avec l'EPF pour reprendre l'Epicéa durant la saison hivernale (de janvier à mars 2024).

Laura GUILLAUME demande si des investissements sont prévus à l'épicéa; pour le rendre plus attractif, car une partie du matériel est en mauvais état. Elle souhaiterait que la commune anticipe, et pense plus loin que cet hiver.

Olivier PERRAD propose que l'on prévoie des investissements au Budget 2024, et que l'on demande l'avis à Mr et Mme CATTET de la CHAUMIERE sur le matériel à renouveler après l'hiver.

Laurent GRESSET partage l'avis de Laura GUILLAUME et pense effectivement que dès le printemps il faudra se projeter sur la suite.

Laura GUILLAUME souligne que l'on a de la chance que le restaurant La Chaumière ait proposé de reprendre l'Epicéa pour la saison hivernale, qu'il ait repris la cantine, qu'il ait monté le magasin de vente à emporter durant le COVID.

Olivier Perrad rappelle que la municipalité a toujours soutenu La Chaumière, lors de ses précédents travaux ou en leur donnant la préférence pour les manifestations communales.

Madame Le MAIRE ajoute que l'on apprécie que ce soient des professionnels, et particulièrement ceux de la Chaumière qui reprennent l'épicéa pour cet hiver. Elle espère qu'ils pourront nous conseiller sur les investissements. Enfin elle confirme que dès que possible, une prospection sera lancée pour avoir un repreneur à l'épicéa dès cet été.

5) Concernant la reprise du CEVEO, la Commune a pris l'attache des entreprises FGACHET CONSEIL et Protourisme pour obtenir une proposition d'accompagnement afin d'élaborer un cahier des charges et étudier les offres reçues. Un accompagnement par des professionnels semble indispensable afin de prendre en compte tous les aspects de cette reprise d'activité (juridique, financière, pertinence de l'activité...).

- 6) Madame la Sous-Préfète a informé Madame le Maire que la candidature de la commune à Village d'avenir avait été retenue. Ce nouveau dispositif porté par l'Etat vise à accompagner les communes rurales dans la mise en œuvre de leurs projets. Le projet présenté par Bellefontaine concerne la redynamisation du centre-bourg. La commune bénéficiera ainsi d'un accompagnement de l'Etat en ingénierie via un interlocuteur unique qui y sera dédié.
- 7) Olivier PERRAD a finalisé le dossier de renouvellement d'adhésion au groupement d'achat d'électricité qui prendra effet au 01/01/2026.
 - Il annonce que les travaux de l'appartement rue du 19 mars ont démarré. Il informe également que des nouveaux panneaux de signalétique sont installés, pour indiquer la fromagerie Morel et Risoux bois.
- 8) Concernant le schéma communal de défense contre l'incendie (SCDECI), Olivier PERRAD explique que l'on attend des éléments du Sidec. Il reste quelques interrogations concernant l'alimentation de plusieurs zones par le SIE, et l'implantation de nouveaux poteaux incendie.
- 9) Un nouveau bureau a été élu pour l'Espace Alpin Bellefontaine. Il est constitué d'un Conseil d'Administration de 15 membres.
 - Le Président est M. Maya BIEHLER, la vice-présidente est Mme Martine GUYON.
 - Le trésorier est M. Victor FONGELLAS, le vice-trésorier est M. Marc CRETIN.
 - La secrétaire est Mme Audrey ZIMMERMANN.
- 10) Fabienne JOBARD donne des informations sur la réalisation du bulletin communal. Elle remercie tous ceux qui y ont participé, dont Odile PERRAD qui participe chaque année au travail de relecture. Le bulletin sera distribué par les membres du Conseil sur cette fin d'année sur des zones définies sur des cartes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 16 janvier 2024